

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « CITOTEL WELCOME CLUB PROLONGE VOTRE SAINT VALENTIN »

Gagner 2 nuits (vendredi et samedi) pour deux dans un hôtel membre du Citotel Welcome Club (Citotel, Urban Style, Châteaux Demeures Hôtels & Grandes Etapes des Vignobles) en chambre double avec petits déjeuners inclus.

Du 15 février au 06 mars 2016

ARTICLE 1

La société Citotel, 60 rue Claude Bernard 75005 PARIS et l'agence A CHACUN SON IMAGE, 5 bis Gabriel Peri, 92120 MONTRouGE, organisent un jeu concours gratuit sans obligation d'achat sous forme d'un instant gagnant, dans le cadre du jeu concours « Citotel Welcome Club prolonge votre Saint Valentin ». Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine et en France d'outre-mer. Le jeu est mis en place par la société A CHACUN SON IMAGE, Agence de communication, relations presse/publiques et Citotel.

Sont exclus de ce jeu :

- Les mineurs et les personnes physiques qui ne résident pas sur le territoire français.
- Le personnel et adhérents du Citotel Welcome Club, ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

ARTICLE 2

A compter de la mise en ligne du jeu concours sur Facebook, c'est-à-dire du 15 février 2016 jusqu'au 06 mars 2016 inclus, les participants pourront jouer en aimant la page Facebook de Citotel (optionnel) et en remplissant le formulaire de coordonnées avec les mentions suivantes : nom, prénoms, adresse email, et date de naissance. Chaque participant pourra revenir chaque jour pour participer à nouveau.

ARTICLE 3

Les participants devront remplir les mentions obligatoires sinon leur participation ne sera pas prise en compte par la plateforme Social Shaker.

ARTICLE 4

Les gagnants seront déterminés par un générateur automatique, selon les jours et les tranches horaires déterminés par Citotel. Il y aura un total de 4 gagnants sur la totalité du jeu concours

ARTICLE 5

Pour toute la durée du jeu, il est prévu 4 lots composés de la manière suivante :

- **1^{er} lot** : 2 nuits (vendredi à samedi) aux Châteaux Demeures La Bastide de Grignan à Grignan. La chambre sera munie d'une salle bain et le petit déjeuner sera offert les 2 jours. Le choix de la date du séjour se fera en accord avec Citotel et selon les disponibilités de l'hôtel. La valeur commerciale approximative du premier lot est de 250 €.

- **2^{ème} lot** : 2 nuits (vendredi à samedi) au Citotel Monet à Honfleur. La chambre sera munie d'une salle bain et le petit déjeuner sera offert les 2 jours. Le choix de la date du séjour se fera en accord avec Citotel et selon les disponibilités de l'hôtel. La valeur commerciale approximative du deuxième lot est de 250 €.
- **3^{ème} lot** : 2 nuits (vendredi à samedi) au Citotel Alcyon (Urban Style) à la Baule Escoublac. La chambre sera munie d'une salle bain et le petit déjeuner sera offert les 2 jours. Le choix de la date du séjour se fera en accord avec Citotel et selon les disponibilités de l'hôtel. La valeur commerciale approximative du troisième lot est de 250 €.
- **4^{ème} lot** : 2 nuits (vendredi à samedi) 2 nuits au Citotel Beauséjour à Colmar. La chambre sera munie d'une salle bain et le petit déjeuner sera offert les 2 jours. Le choix de la date du séjour se fera en accord avec Citotel et selon les disponibilités de l'hôtel. La valeur commerciale approximative du quatrième lot est de 250 €.

Chaque gagnant se verra remettre en plus de son lot la peluche de Citotel. Ces dotations sont offertes gracieusement par Citotel dans le cadre du jeu concours sur Facebook.

ARTICLE 6

6.1 Les lots ainsi attribués ne seront ni repris ni échangés contre sa valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

Les lots sont attribués nominativement aux gagnants désignés par l'application tel que prévu à l'article 4 ci-dessus. Sur demande des gagnants, il pourra exceptionnellement être attribué à toute personne nommément désignée par lui et ce, avec l'accord de la direction de Citotel.

6.2 Citotel prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé, pour quelle que raison que ce soit. Enfin, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 7

Les gagnants seront informés du lot qu'ils ont gagné via un statut Facebook sur la page de Citotel et un email qui leur sera adressé suite à la récupération de leurs coordonnées via Socialshaker. Nous devons recevoir une réponse des gagnants via Facebook ou email avant de lui faire parvenir le lot gagnant, afin de récupérer leurs coordonnées postales.

Le lot leur sera envoyé par courrier simple doublé d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du jeu et à l'attribution du lot devra être adressée à la société A CHACUN SON IMAGE par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu concours, le 06 mars 2016, telle que prévue à l'article 2 ci-dessus, à l'adresse suivante :

A CHACUN SON IMAGE

Jeu concours Facebook Citotel : Citotel Welcome Club prolonge votre Saint Valentin

5 bis rue Gabriel Peri

92120 MONTROUGE

ARTICLE 9

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du courrier, notamment en ce qui concerne les distributions, les temps d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements.

En conséquence, la société Citotel et A CHACUN SON IMAGE ne pourront être tenus pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- Des éventuelles interruptions de distribution de courrier,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le jeu pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société Citotel rendant impossible le maintien du jeu concours pour quelles exigences d'autorités de toute nature qu'elles soient.

Enfin, les sociétés organisatrices se réservent la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 10

Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénoms et code postal à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent jeu et / ou ses résultats dans des publications journalistiques ainsi que sur les sites internet des entreprises Citotel et A CHACUN SON IMAGE. Ainsi que sur leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter...).

Les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des Participations par Citotel et A CHACUN SON IMAGE. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe.

Du fait de leur participation, les participants pourront bénéficier des news, des offres spéciales, participer à d'autres jeux, etc...dans la mesure où ils sont proposés par la société Citotel sauf opposition de leur part. Sous réserve de leur consentement explicite, les Participants pourront également recevoir des offres des partenaires de la société Citotel susceptibles de les intéresser.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Citotel.

ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 12

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 13

Le règlement du présent jeu est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

A CHACUN SON IMAGE

Jeu concours Facebook Citotel : Citotel Welcome Club prolonge votre Saint Valentin

5 bis rue Gabriel Peri

92120 MONTROUGE

Ou par mail : nc@acsifrance.com

Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.